



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Avis de la CDPENAF

Direction départementale  
des Territoires  
Service de l'agriculture et du  
développement rural  
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT  
téléphone : 01 60 56 73 00  
télécopie : 01 60 56 71 01  
[ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr)

Vaux-le-Pénil, le 26 novembre 2019

Madame, Monsieur

Par courrier réceptionné le 18 octobre 2019, vous avez sollicité l'avis de la CDPENAF sur la demande de permis de construire n° 077 407 19 00055, déposée par M. Jean-Yves RIGODON pour la construction d'un hangar et d'une maison d'habitation sur le territoire de votre commune.

Ce permis de construire a fait l'objet d'une consultation électronique des membres de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

M Jean-Yves RIGODON est par ailleurs désormais seul gérant de la SCEA de Tilly, suite à la retraite de son ancien associé qui souhaite garder les hangars à sa disposition.

De nouveaux éléments apportés permettent de reconnaître la nécessité agricole du projet.

***La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire.***

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires  
de Seine-et-Marne

Igor KISSELEFF

Service Aménagement du Territoire et Urbanisme  
Pôle Développement Territorial  
Hôtel de ville  
185, avenue de Fontainebleau  
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry